



Le Syndicat français des compositrices et compositeurs de musique contemporaine est une organisation professionnelle ayant pour objet exclusif l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, des compositrices et compositeurs. Il mène un travail de fond concernant les conditions d'activité des compositrices et compositeurs et, plus largement, leur place dans la société qui doit être sans cesse défendue, valorisée et développée.

Contre une liberté d'expression muselée, une stigmatisation systématique des artistes d'origines étrangères et le mépris de la culture en général, le SMC appelle à faire barrage au RN.

Suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale par Emmanuel Macron, la tenue d'élections législatives anticipées et le risque de victoire du Rassemblement National, le SMC - Syndicat des compositrices et compositeurs de musique contemporaine - appelle à faire barrage à l'extrême-droite lors de la prochaine élection.

Face au peu de prise en considération de la culture, voire à son absence des programmes de certains partis, les compositrices et compositeurs de musique contemporaine s'alarment des conditions qui pourraient leur advenir. Si le camp présidentiel maintient ses priorités autour d'un coûteux Pass-Culture, du printemps de la ruralité et d'une hasardeuse fusion des sociétés de programmes de l'audiovisuel public, le Nouveau Front Populaire, propose des idées plus proches des revendications du SMC : porter le budget de la culture à 1% du PIB par an, ainsi que défendre et améliorer le régime des intermittents et aller vers la création d'un nouveau régime pour les artistes-auteurs.

En revanche, le projet proposé par le RN centré sur un patrimoine pétrifié où toute idée de création est exclue, est radicalement opposé aux valeurs que défend le SMC. En cas de victoire aux législatives, le RN annonce la privatisation de Radio France et France Télévisions. L'Etat abandonnerait ainsi totalement son devoir de protection des expressions artistiques diversifiées et non-commerciales garanties par un service public de l'audiovisuel. Celui-ci demeurant un des derniers espaces d'accès médiatique pour la musique de création contemporaine, la disparition du service public effacerait totalement la présence des compositrices et compositeurs du SMC sur les ondes. Les parlementaires RN ont récemment déposé une proposition de loi visant la création d'exonérations de redevances dues à la SACEM, portant une attaque en règle contre les invisibles et plus précaires du secteur culturel : les artistes-auteurs et autrices. Cette négation de leur droit à une rémunération sur l'exploitation de leurs œuvres semble confirmer le funeste sort que le parti entend réserver à la création artistique. Enfin, en cas de victoire de l'extrême-droite aux législatives, nos membres étrangers ou d'origines étrangères, étudiant-es ou professionnel-les, seraient stigmatisés. Or la richesse de la création musicale contemporaine est faite par des compositeurs et compositrices vivant-es et travaillant en France, quelque soit leur origine. La préférence nationale serait une attaque directe à nos collègues d'origines étrangères.

Le syndicat, tel qu'énoncé dans sa charte de valeur, défend la prise de risque artistique, l'intégrité intellectuelle, la diversité et la parité. Contre une liberté d'expression muselée, une stigmatisation systématique des artistes d'origines étrangères et le mépris de la culture en général, nous appelons à faire barrage au Rassemblement National.

Coordination presse : eglantine.deboissieu@smc-syndicat.com